



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



19015843

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

17 JAN. 2019

Greffier
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 410.329.794

Dénomination

(en entier) : **Asbl EVECHE DE NAMUR**

(en abrégé) :

Forme juridique : Asbl

Siège : rue de l'Evêché 1 - 5000 NAMUR

Objet de l'acte : Composition du Conseil d'administration; démission, nomination

L'Assemblée Générale du 14 décembre 2018 a pris acte de la démission de:

- Monseigneur Rémy VANCOTTEM, Evêque de Namur, Président et Administrateur; il reste toutefois membre de l'Assemblée Générale.
- Le chanoine Jacques LAMSOUL, Administrateur-Délégué et Secrétaire; il reste toutefois membre de l'Assemblée Générale.
- L'abbé Roger GOBERT, Administrateur; il reste toutefois membre de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale du 11 janvier 2019 a désigné en qualité d'Administrateurs:

- Monsieur le chanoine Joël ROCHETTE, domicilié rue du chapy 89 à 5570 Wancennes, né à Dinant le 05 février 1970 (N.N. 700205-135.35)
- Monsieur Jean Pol DRUART, domicilié rue de Bomel 176 à 5000 Namur, né à Ath le 25 mai 1948 (N.N. 480525-123.73)
- Monsieur Jean-Luc COLLAGE, domicilié rue de Houyet 28 à 5570 Beauraing, né à Mol le 20 juillet 1962 (N.N. 620720-151.18)

Le Conseil d'Administration de l'ASBL Evêché de Namur se compose donc comme suit:

- Monsieur le chanoine Jean-Marie HUET domicilié place du Chapitre 3 à 5000 Namur, Président
- Monsieur le chanoine Joël ROCHETTE domicilié rue du chapy 89 à 5570 Wancennes, Administrateur
- Monsieur l'abbé Jean-Claude PIVETTA domicilié rue des quatre bras 1 à 6600 Bastogne, Administrateur
- Monsieur Jean-Luc COLLAGE domicilié rue de Houyet 28 à 5570 Beauraing, Administrateur-Délégué et Trésorier
- Monsieur Jean-Pol DRUART domicilié rue de Bomel 176 à 5000 Namur, Secrétaire

Namur, le 15 janvier 2019.

J-M Huet,
Président

J-L Collage,
Administrateur-Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature